Des portails sécurisés et de la vidéosurveillance bientôt au Crouesty ?

Dans le sillage d'une réunion avec la Compagnie des ports du Morbihan, l'Union nationale des associations de navigateurs annonce de nouvelles mesures de sécurité dans les ports.



Vue aérienne du port du Crouesty. (Archives Le Télégramme)

À l'issue d'une réunion organisée mercredi 20 octobre à l'initiative de l'Union nationale des associations de navigateurs au siège de la compagnie des ports en présence de Michel Le Bras, directeur de la Compagnie des ports du Morbihan (CPM), d'Alain Zins, président de l'Unan ; Christophe Roumagnac, vice-président chargé des relations entre les associations du Morbihan, les élus et les gestionnaires des ports ; et d'Édith Coudrais présidente de l'association des plaisanciers du port du Crouesty, des décisions importantes ont été prises pour améliorer la sécurité dans les ports, annonce l'Unan dans un communiqué.

À lire sur le sujet : Face aux vols, la tension monte du côté des plaisanciers du Crouesty, à Arzon

« Certains ports gérés par la CPM ont encore subi en ce mois d'octobre de nombreux vols. Le port du Crouesty en fait partie. En un an, plus de 80 voiliers ont été dépouillés de leur instrumentation de navigation... Les représentants de l'APPC et Gérard Chatry, référent Plaisanciers vigilants, avaient demandé que des moyens et mesures soient mis en œuvre par le gestionnaire des Ports du Morbihan pour sécuriser le port, précise l'Unan. Le directeur de la CPM, Michel Le Bras a répondu, favorablement aux demandes de l'APPC et de l'Unan en s'engageant en 2022 : à assurer la mise en place de portails sécurisés sur les accès aux pontons du port du Crouesty associée à de la vidéo surveillance sur chaque tête de ponton, à compléter le dispositif de vidéo surveillance de Port Haliguen et à étendre le dispositif le dispositif de vidéo surveillance à Etel et Arradon ».